

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 13.50

Six mois... 26.00

Un an... 50.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois... 13 fr.

La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance.

Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

EXTRAIT

Des minutes du Greffe du Tribunal de première instance siégeant à Lille, section correctionnelle.

Par jugement définitif rendu contradictoirement par ledit Tribunal, le 1<sup>er</sup> février 1878, enregistré.

1<sup>o</sup> La nommée Claeys Marie, 41 ans, femme Verplanke, cultivatrice à Tourcoing, chemin de Roubaix, déclarée coupable de falsification de lait, a été condamnée à huit jours d'emprisonnement et cinquante francs d'amende.

La Tribunal a, en outre, ordonné que ledit jugement serait inséré en tête des journaux le Journal de Roubaix et l'Indicateur de Tourcoing qui se publient à Roubaix et Tourcoing, et affiché au nombre de 25 exemplaires, dont un à la porte du domicile de la condamnée, le tout à ses frais.

Certifié par le Greffier, soussigné OYER.

Fu au parquet: Le Procureur de la République, E. AUGER. 15380

COURSE DE PARIS (Service gouvernemental)

12 Mars

0/0... 74 65

4 1/2... 103 70

Emprunts (5 0/0)... 110 25

11 Mars

0/0... 74 50

4 1/2... 103 60

Emprunts (5 0/0)... 110 15

Dépêches de MM. Schlagdenhaufen et C<sup>o</sup>, représentés à Roubaix par M. Bouteau-Grymondes:

Hâvre, 12 mars.

Ventes: 200 b.; marché très-calme, sans changement apparent.

Liverpool, 12 mars.

Ventes: 7,000 balles, marché inchangé, choix abondant.

New-York, 12 mars.

Recettes 28000 b.

New-Orléans low middling 79 1/2.

Savannah 75 ».

ROUBAIX, le 12 MARS 1878

Bulletin du jour

Le projet de loi sur le tarif général des douanes, ainsi que nous l'avons annoncé, vient enfin d'être déposé à la Chambre des députés. Ce projet de loi est précédé d'un long exposé des motifs qui ne brille ni par la justesse des idées, ni par le mérite de l'a-propos.

A ses allures surannées, il est facile de comprendre que ce document traitait depuis longtemps dans les cartons du ministre; car il en est encore à préconiser les fausses théories du libre-échange, que toutes les nations réprouvent aujourd'hui, sauf l'Angleterre qui est seule intéressée à la défendre.

L'Exposé des motifs raisonne absolument comme si, depuis la mise en vigueur du système inauguré en 1860, il ne s'était rien passé qui ait bouleversé les conditions économiques du pays. La guerre désastreuse de 1870, qui a eu pour conséquence de faire

poser sur notre industrie nationale des charges dont le poids accablant excède ses forces, le régime des douanes appliqué aux États-Unis qui ferme ce grand marché à nos producteurs, les effets ruineux pour nous de la concurrence britannique, tous ces faits sont comme non venus pour l'Exposé des motifs.

Cependant, nous devons le reconnaître, le ministre a senti le besoin de combler en quelque sorte cette lacune en ajoutant, sans doute, après coup, à ce document quelques considérations qui renversent l'esprit général. Ainsi M. Teisserenc de Bord avance « que le » contre-coup de la crise qui frappe » avec une si cruelle intensité le commerce du nord semble avoir imprimé » aux idées un cours nouveau. Des » faits récents et significatifs, dit-il, » nous donnent lieu de craindre qu'un » revirement dans le sentiment public » ne vienne tromper nos espérances » et qu'une réaction aussi pressante » qu'imprévue n'entraîne la plupart des » États vers la majoration des tarifs. »

Que devient donc devant cet aveu tardif la longue argumentation qui le précède, tendant à établir que nous devons faire un nouveau pas dans la voie libre-échangiste en substituant à l'ancien tarif général, les tarifs conventionnels de 1860, ce qui serait livrer notre marché intérieur même aux États qui ne contracteraient pas de traités de commerce avec nous? On le voit, la contradiction est flagrante. Plus loin le ministre reconnaît que le courant protectionniste l'emporte partout, que la Suisse et la plupart des États, grands et petits, témoignent des mêmes dispositions.

Après de tels aveux, il semblerait que le gouvernement français n'aurait rien de mieux à faire que de jeter aux vieux papiers son Exposé des motifs et de renoncer bravement à la malheureuse pensée de nous désarmer contre la concurrence étrangère. Eh bien pas du tout, le ministre se borne à présenter comme tarif général le tarif conventionnel avec une majoration de 24 % sur les droits pour un certain nombre de produits, tels que verres, cristaux, fils et tissus de lin, de chanvre, de laine et de coton, etc. ceci nous paraît insuffisant; nous espérons que l'enquête qui se poursuit devant le Sénat et qui a déjà jeté de si vives lumières sur la question, fera prévaloir des idées économiques plus saines et que nos chambres comprendront que le seul moyen de servir les classes laborieuses, c'est de protéger avant tout notre travail national.

QUI TROMPE-T-ON ?

Sous ce titre, les Tablettes d'un Spectateur publient l'article suivant :

« Il se passe un fait grave. Nous devons le faire connaître, si pénible qu'il soit. »

« Un journal, la Presse, de Paris, a publié un article dans lequel se trouve exposé le plan d'une coalition pour faire subir à la France quelque chose d'analogue au démembrement de la Pologne en 1772. L'auteur de l'article ne se réfère pas à des bruits, à des confi-

dences, à des témoignages insaisissables; il invite M. Waddington à lire la correspondance diplomatique du ministère, pendant les deux derniers mois de janvier et février. « Il y trouvera, dit l'article, les pièces justificatives de ces assertions. »

Voici, pour l'intelligence de ce qui va suivre, le plan que le Journal la Presse, organe républicain, ne l'oublions pas, attribue à M. de Bismark :

« L'intention de M. de Bismark, à l'égard de la France et de la Hollande, auxquelles il réserve l'Occident le sort que la Russie assigne à la Turquie et à la Roumanie en Orient, peut être ainsi résumée: On ferait la guerre; la Prusse s'étendrait jusqu'à l'Océan; la Belgique s'annexerait l'Artois, la Flandre française, une portion de la Picardie au sud, le Luxembourg à l'est et un lambeau du territoire néerlandais au nord; la Suisse, ou plutôt Genève, aurait le pays de Gex, le Jura et peut-être le cours du Rhône jusqu'à Lyon; l'Italie, la Savoie, une portion du Dauphiné, Nice et Antibes; on essaierait de séduire l'Espagne, qui ne veut rien jusqu'ici; enfin, pour mettre l'Allemagne à l'abri des revendications et des revanches et pour équilibrer ses budgets en déficit, on imposerait aux provinces intérieures de la France une contribution annuelle d'un milliard de francs pendant dix ans. Des garnisons allemandes seraient maintenues dans certaines villes désignées de l'est et du sud-est. »

Les Tablettes d'un Spectateur contiennent ainsi :

« Là s'arrête le fait connu jusqu'ici. Nos renseignements nous permettent d'y ajouter une suite. »

« Au gouvernement et dans les chambres, on n'a pas manqué de s'émouvoir de ces révélations. M. le ministre des affaires étrangères a été vivement interrogé, pressé. Est-ce par discrétion professionnelle? On ne sait, mais M. Waddington a nié qu'il eût dans sa correspondance diplomatique une preuve quelconque à l'appui du monstrueux projet dont la France serait menacée. »

« On a alors engagé M. le ministre à rassurer l'opinion publique soit par une déclaration faite au Parlement, soit par l'insertion d'une note à l'Officiel, et c'est ce dernier parti qui allait être pris lorsqu'il a été fait une observation: Si un démenti est donné, a-t-on remarqué, qui vous dit qu'on ne vous demandera pas de vous expliquer sur le traité existant depuis peu entre la Prusse et la Belgique, sur les intempérantes paroles d'un homme d'État italien aujourd'hui tombé, mais toujours vivant; sur les articles publiés par certains journaux autrichiens. »

« Et l'on a ajouté: Que diriez-vous, enfin, si l'on vous donnait les dates précises et la teneur même des dépêches où le projet de coalition contre la France se trouve dénoncé? »

« Là dessus, M. le ministre des affaires étrangères aurait battu en retraite. Il a été résolu qu'on laisserait tomber l'article de la Presse avec ses révélations indiscrètes, et qu'on ne dirait rien qui pût amener de compromettantes discussions. »

« On comprend cette prudence: la France y est condamnée; mais ce que la France ne peut ni comprendre ni tolérer, c'est d'être trompée sur l'état réel de ses affaires extérieures. »

« Il y a contre la France des dispositions plus ou moins latentes sur lesquelles il ne nous convient pas de ré-

criminer; d'accord; mais pourquoi aller jusqu'à dire le contraire de la vérité, à savoir que la paix est assurée? Pourquoi donner au pays le sentiment de cette fausse sécurité, dont le moindre inconvénient est d'enhardir les partis à détourner la France du seul soin qui doit l'occuper, le soin de sa défense? »

« Les élections, en octobre dernier, se sont faites au bruit de cette parole: « Votez pour la République, et nous aurons la paix, vos fils ne partiront pas. »

« La République a promis plus qu'elle ne peut tenir. On consent à l'absoudre, mais à une condition, c'est qu'elle ne continuera pas à tromper le public sur la question de notre propre existence nationale. »

Rien à ajouter à cette mercuriale des Tablettes d'un spectateur, sinon que de gré ou de force la lumière finira par se produire sur les faits qu'on nous cache avec tant de soin.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

PRÉSIDENCE DE M. GRÉVY

Séance du 11 mars 1878

La séance est ouverte à 2 heures 30.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à l'incorporation de divers chemins de fer dans le réseau d'intérêt général.

M. SAY demande, vu l'indisposition de M. Freycinet, de remettre à jeudi la discussion du rachat des chemins de fer.

M. SAY annonce qu'à la fin de la séance, il demandera la mise à l'ordre du jour du budget des recettes.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le projet de loi relatif à la réforme des taxes postales.

M. Wilson, rapporteur, demande la déclaration d'urgence. L'urgence est déclarée. La Chambre passe à la discussion des articles.

L'article 1<sup>er</sup> est ainsi conçu: « La taxe des lettres affranchies est fixée à 15 c. par 15 grammes ou fraction de 15 grammes. La taxe des lettres non affranchies est fixée à 30 centimes par 15 grammes ou fraction de 15 grammes. »

M. Talandier demande que l'affranchissement soit obligatoire.

M. Wilson, rapporteur, combat cet amendement.

Une disposition additionnelle de M. Ganivet concernant les lettres de Paris pour Paris est rejetée.

L'article 2 fixant la taxe des cartes postales à 10 centimes est adopté.

L'article 3 est adopté avec une modification fixant le port des journaux à 2 centimes par exemplaire jusqu'à 25 grammes. Au-dessus de 25 grammes, le port est augmenté de 1 centime par 15 grammes ou fraction de 15 grammes.

L'article 4, réduisant cette taxe de moitié pour les journaux circulant dans l'intérieur d'un département, est également adopté.

Un amendement de M. René Brice, exemptant des droits de poste les suppléments consacrés, au moins pour la moitié de leur superficie, à la reproduction de débats législatifs ou de documents officiels est adopté et devient l'article 5.

La Chambre adopte ensuite l'article 6 concernant les imprimés autres que les journaux et les articles 7, 8 et 9.

Au cours de la discussion, M. Léon Say dit que la question de l'abaissement

de la taxe des lettres recommandées est à l'ordre du jour du congrès postal et que le gouvernement français se prononcera en faveur de l'abaissement.

Le ministre déclare que l'on peut mettre un timbre-poste dans une lettre pour solliciter une réponse, mais si l'on envoie une somme de quelque importance en timbres-poste, il y a « contre-venance ».

L'ensemble du projet de loi est adopté. La discussion de l'élection de M. de Lortal dans l'Aude est mise à l'ordre du jour de demain.

La séance est levée à 4 h. 30.

LETTRES DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, 11 mars

La discussion sur les chemins de fer, qui est renvoyée à jeudi, sur la demande du gouvernement, montre jusqu'à quel point M. de Freycinet a senti la force des arguments de M. Rouher et l'impression qu'ils ont causée sur la chambre. Le Journal des Débats n'est fait l'écho impartial des sentiments éprouvés à cette occasion, par la gauche elle-même.

Il semble probable que si le vote eût été émis le jour même, l'ajournement du projet eût été adopté. La malade, au nom de laquelle le ministre des travaux publics a demandé la remise, n'est donc pas dangereuse. Tout le monde a compris le prétexte saisi par l'honorable membre du cabinet qui a besoin de travailler à nouveau et de chercher des arguments plus convaincants que ceux dont ses aides-de-camp, se sont faits les porte-voix et qui ont laissé la Chambre très-indécise.

Ce renvoi de la discussion sur les chemins de fer a été vu avec un grand ennui par le syndicat de la Presse départementale. Hier, dans une réunion générale on avait arrêté les nombreuses réclamations qu'on jugeait utile d'adresser au gouvernement et à la Chambre pour l'amélioration des lois fiscales qui régissent la presse de province.

Il y avait lieu d'espérer que les justes demandes formulées par les syndics eussent été approuvées, quand malheureusement la discussion des lois sur la poste et les télégraphes qui ne devait venir qu'après celle des chemins de fer s'est trouvée avancée de plusieurs jours par la remise de cette dernière.

Il reste bien peu de temps devant lui au syndicat pour obtenir un résultat avantageux et il est à redouter que ce fâcheux contre-temps ne permette point le succès qu'il envisageait avec confiance. La Chambre fera facilement la réponse de l'auteur du siège de Rhodes: « Il est trop tard, mon siège est fait. »

On nous assure que les radicaux ont lassé la patience de M. Dufaure. Il aurait donné l'ordre de poursuivre le nouveau journal la Commune pour avoir contrevient à la loi qui défend à tout condamné à une peine infamante de pouvoir signer ou faire circuler sur le territoire français aucun écrit politique ou autre.

Il va bien, du reste, pour son premier numéro, ce journal la Commune. L'éternelle menace des couches sociales, remuées et surexcitées par la révolution est toujours suspendue sur nos têtes. Ecoutez ce que dit Félix Pyat: « Tant que la Commune ne sera pas affranchie et le travail libre, tant que Paris ne sera pas l'égal de Pontoise et l'ouvrier l'égal du patron, tant que la Commune sera

en tutelle et l'ouvrier en salaire, tant que les martyrs de ce double droit ne seront pas annulés, notre journal sera en deuil. »

Ceux qui se livrent à de monstrueuses élucubrations comme celle-ci, se disent républicains; faut-il après ça parler de confiance et d'apaisement sous le régime de la République?

Eh attendant, on s'amuse même au Parlement. Les étudiants espagnols vont poursuivre jusqu'à Versailles leurs farces carnavalesques. M. Rameau les reçoit à l'Hôtel-de-Ville et la Chambre comme le Sénat doivent lever leurs séances de très-bonne heure pour écouter les Bandouras. En vérité, c'est drôle, et le peuple souverain est souvent un bien grand enfant. Il ne faut donc pas s'étonner que ses mandataires ne soient pas, à l'occasion, plus sérieux que lui.

Mais que diraient nos honorables s'ils apprenaient quelques jours que la Estudiantina espagnole n'avait d'espagnol que les castagnettes et qu'elle était composée par l'Orchestre des dames Viennoises qui fait courir tout Paris ii y a deux ans ???...

Ce soir, le ministre des affaires étrangères donne un dîner auquel assisteront le bureau de la Chambre, la commission du budget et différentes notabilités. Une réception suivra le dîner.

Les expériences de tir qui vont commencer à Châlons, le premier avril prochain, seront précédées par 80 officiers généraux.

La grève de Montceau-les-Mines peut être considérée comme terminée. On nous assure qu'on a découvert jusque dans les populations ouvrières de l'Aveyron, la ramification des mondes qui avaient soulevés les travailleurs de Saône-et-Loire. Il y a donc un plan d'ensemble qui n'a pas abouti cette fois, mais qui peut se renouveler. Quand on voit l'internationale fonder un organe à Paris, on doit penser qu'elle ne s'en tiendra pas là devant les tolérances ou la faiblesse du gouvernement.

P. S. — Le comte de Mun, revenant de Rome, assistera aujourd'hui à la séance de la Chambre.

Le ministre de la guerre a passé en revue le bataillon de l'école Saint-Cyr: il a décoré un sous-officier et donné une médaille militaire à l'un des tambours

(Autre correspondance)

Paris, 11 mars.

Assemblée générale de la presse départementale.

Voici quelques détails à ajouter au procès-verbal de cette réunion du 10 mars, qui a été envoyé par l'Agence Havas.

Elle a été beaucoup plus nombreuse que les années précédentes, grâce à la présence de beaucoup de nos confrères de la presse conservatrice, qui, cette fois, ont eu le bon esprit de ne pas s'abstenir.

Il y a eu, pour la nomination du nouveau syndicat, 66 votants, dont plusieurs étaient porteurs d'un grand nombre de procurations.

Voici de quelle manière les voix se sont réparties :

MM. de Saint-Chéron, directeur de la correspondance royaliste, 50 v. ;

Marchand, correspondant de journaux royalistes 50 v. ;

Moisan, directeur du Moniteur de l'Oise, (bonapartiste) 49 v. ;

Merson, directeur de l'Union bretonne (bonapartiste) 48 v.

Feuilleton du Journal de Roubaix du 13 MARS 1878.

— 35 —

LA

CIRCISSIANNE

PAR LOUIS ENAULT

XL

(Suite.)

Decile aux recommandations de sa chère princesse, et fidèle à la promesse qu'elle lui avait faite, Rahel offrit à Dieu un cœur dont ses créatures n'étaient pas dignes. Mais malgré la fatigue qui l'accablait, ce fut en vain qu'elle essaya de s'endormir. Les émotions si vives qu'elle éprouvait depuis deux jours ne s'étaient point encore émoussées, et elle était sous l'empire d'une sorte de fièvre nerveuse qui brûlait le sang de ses veines. Elle revoyait dans son souvenir, et elle se retraçait par la pensée avec une fidélité qu'elle n'enviait rien à la réalité même, tous les événements dont elle avait été le témoin et la victime depuis ces derniers jours. Elle sentait encore sur son front les larmes de sa mère; elle entendait encore le grand cri que la pauvre femme avait jeté en la retrouvant pas dans sa maison; elle revoyait le visage de son père, avec cette impression étrange, indéfinissable, mélange de contrariété vive et d'impitoyable résolution, au moment où il avait décidé

de son sort; elle revoyait la chère maison — pour jamais abandonnée — où s'étaient écoulées, dans la paix et le bonheur, ses jeunes et souriantes années, et son frère Ismaël, aimable compagnon de ses jeux, rempli pour elle d'indulgente tendresse, mais qui n'avait rien fait pour la défendre, et dont l'absence volontaire, au dernier moment, ressemblait si fort à un lâche abandon.

Mais la grande figure qui se détachait du groupe, dominant toutes les autres de son imposante hauteur, c'était la princesse.

Il semblait que l'éloignement la mettait à son point, et comme dans une perspective heureuse. Rahel avait beau fermer les yeux, elle retrouvait toujours, visible et présent, ce beau visage si noble et si triste dans sa pâleur de marbre; elle sentait ce regard, s'arrêtant, se posant sur elle, avec une si compatissante douceur.

Elle entendait encore les exhortations touchantes que cette bouche éloquente n'avait cessé de lui prodiguer; elle se rappelait les belles leçons qu'elle en avait reçues, et les conseils de sagesse et de vertu qui avaient été comme le testament suprême de cette belle âme, au moment de la séparation; enfin les encouragements sublimes qu'elle avait su trouver pour sa jeune amie, et les hautes et consolantes espérances dont elle avait fait briller devant elle l'immortelle lumière.

Ce fut sous cette impression meilleure qu'elle s'endormit enfin — ses rêves se

ressentirent de ses dernières pensées, et ne lui offrirent point d'images trop douloureuses.

XLII

Quand elle se réveilla le lendemain, aux premiers clartés de l'aube — on est matinal dans la montagne — ce sommeil réparateur lui avait rendu des forces, et son jeune et beau visage avait repris comme à plaisir les vives et fraîches couleurs de la santé, et cette animation, et, si j'ose dire, cet éclat de la vie, qu'il faut ranger parmi les plus grands charmes de la jeunesse.

Aussi lorsque, suivie de la fidèle Zuléika, elle sortit du harem, longtemps avant ses compagnes paresseuses, pour respirer le parfum des roses, qui s'élevaient avec l'aurore dans le jardin d'Aïa-Tobiah, elle entendit une voix à la fois ironique et joyeuse, qui disait :

— Comment veux-tu que je te le cède ? elle est vraiment trop jolie, et trop avantageuse... tu ne pourrais pas me donner le prix qu'elle vaut !

— Ne t'ai-je pas dit, reprit Lévy, auquel Abdallah venait d'adresser cette petite phrase, que je te compterais pour elle autant de piastres que tu pourras m'en demander.

— Impossible... J'ai son placement assuré depuis longtemps !

— Que t'importe, si je te désintéresse ?

— Elle est promise.

— On ne la connaît point, et tu pourras la remplacer par une autre. Tes filets sont pleins !

— Je n'en ai point une seule qui la vaille ! elle est la plus belle du lot, et le Grand Seigneur sera seul digne d'elle !

— Ce n'est pas là ton dernier mot !

— Le premier et le dernier !

— Nous nous reverrons ! dit le Juif, avec la ténacité qui caractérise sa race persévérante et obstinée.

— Oui, si tu le veux ! au printemps prochain, nous pourrions refaire le même voyage dans les mêmes conditions.

Elles ne doivent pas te sembler désavantageuses... Tu sais trouver les bonnes pistes; je me charge du reste.

— C'est partie remise ! pensa Lévy; qu'il veuille ou qu'il ne le veuille pas, je le retrouverai, et par le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, je jure que je lui enlèverai cette jeune fille... A vrai dire, je sais que les chrétiens ne valent pas beaucoup mieux que les musulmans... mais il me déplaîrait pas de jouer un tour de ma façon à ce mécréant auquel, chaque année, je fais faire des marchés d'or, et qui croit abusivement de ma simplicité.

La simplicité de Lévy eût amené un sourire sur les lèvres de quiconque l'eût entendu prononcer ce mot; mais, en ce moment, il se parlait qu'à lui-même, et personne ne put prendre part à son aparté.

Cependant les deux jeunes femmes, qu'un massif de cyprès et d'azeroilles avait dérobbées jusque-là aux regards d'Abdallah et du juif, parurent un détour

d'une et furent aperçues des deux hommes.

Rahel marchait en avant, et Zuléika, observant fidèlement les distances qui doivent séparer la maîtresse de l'esclave, venait à quelques pas en arrière.

Abdallah s'approcha de la fille d'Yacoub, à laquelle il portait un véritable intérêt. — L'intérêt d'un marchand pour un objet de prix, qui lui a coûté cher, sur lequel il entend gagner beaucoup, et qu'il craint singulièrement de voir se détériorer entre ses mains. On ne pouvait point dire de lui que ce fut un homme d'esprit.

Les Orientaux ont rarement ce que l'on appelle de l'esprit. Mais il était assez fin et très observateur. Pour tout ce qui regardait son commerce, il était vraiment difficile de le trouver ou de le mettre en défaut.

Il voyait bien que Rahel n'était pas une fille comme une autre. Il ne pouvait s'empêcher d'être frappé de je ne sais quelle dignité un peu fière, qu'il remarquait en elle, qu'il admirait malgré lui, mais qui lui faisait peur, parce qu'il y voyait un danger.

Les trafiquants de la chair humaine n'aiment point ces âmes indépendantes, inaccessibles aux distractions, indifférentes aux plaisirs, dans lesquelles ils sentent gronder une menace, qui sont toujours prêtes pour la révolte, et sur lesquelles ils ne se sentent aucune prise. Ils ont toujours peur qu'elles ne deviennent malades, qu'elles ne tombent dans l'hypocondrie et l'humeur noire, et que,

par suite, leur placement ne devienne plus difficile.

Tel est, en général, le secret mobile de leur sollicitude, dont celles qui en sont l'objet ne sont pas tenues, ou en voit de leur savoir un gré extrême.

Rahel ne s'y trompait point ce qui la concernait; aussi recevait-elle toujours assez froidement les avances du gros Turc, en qui elle voyait un ennemi beaucoup plus qu'un maître.

Abdallah ne se trompait point sur ses sentiments; mais il ne lui convenait point de paraître s'en apercevoir. Aussi ce fut d'un air aimable et souriant qu'il aborda la jeune captive.

— Lumière de ma vie, lui dit-il, avec toute l'emphase de sa rhétorique orientale, soleil plus éclatant que celui qui se lève en ce moment sur nos têtes, fleur plus parfumée que la rose qui s'épanouit dans les jardins du sultan, comment as-tu passé la nuit dans le conak d'Aïa-Tobiah ?

— J'ai rêvé, répondit Rahel d'une voix sèche, et qui contrastait avec les inflexions caressantes et protectrices à la fois qu'Abdallah prenait en lui parlant, j'ai rêvé que j'étais encore dans la montagne, et ce à me rendait bien heureuse.

— C'est un rêve, en effet ! dit le Turc.

— Je le sais, c'est pourquoi je suis triste ce matin.

I y eut un moment de silence.

(A suivre.)